

EPREUVE COMMUNE

2^{ème} épreuve

Composition de droit du travail ou de droit social européen.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Mercredi 09 janvier 2013

2^{ème} épreuve : de 15 h à 19 h 00

**Composition de droit du travail ou de droit social européen
(Durée : 4 heures – coefficient 4)**

La mobilité du salarié.

Il est rappelé au candidat que sa copie ainsi que les intercalaires doivent rester anonymes (pas de nom, de numéro, ni de signe distinctif). Les brouillons ne seront pas corrigés.